

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Domofrance pour la réalisation de 61 logements sociaux – Avenue Frachon - Boulazac à Boulazac Isle Manoire**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Domofrance répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- La recherche de mixité générationnelle avec une partie des logements répondant aux besoins des jeunes en formation au Campus de de la formation Professionnelle. La mixité sociale est également visée avec 41 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 20 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas)
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie

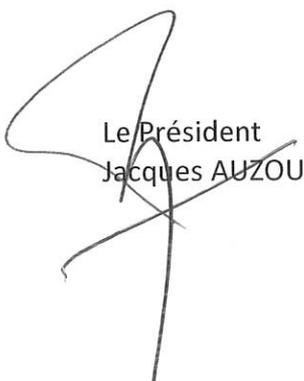
**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Boulazac Isle Manoire, par délibération du 23 novembre 2022, soutient également la construction de ces 61 logements sociaux à hauteur de 91 500 €

**DECIDE :**

**Article 1er :** d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 91 500 €

Fait à Périgueux, le 09 JAN. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU



## Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

### Réalisation de 61 logements sociaux – Avenue Frachon - Boulazac à Boulazac Isle Manoire

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération, est composé de 61 logements collectifs (de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes et des jeunes en formation au Campus des Métiers de Boulazac: 18 T1, 15 T2, 26 T3, 2 T4.
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 % – NF Habitat) Le chauffage et l'eau chaude seront produits des chaudières individuelles à condensation (gaz) sur les T3 et T4. Les T1 et T2 seront dotés de chauffage électrique avec ballons d'eau chaude thermodynamique. Les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau. Tous les logements comportent soient un jardin pour les rez-de-chaussée, soit un balcon pour les logements à l'étage.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m <sup>2</sup> )	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T1	collectif	6	12	<b>18</b>	30	181	205
T2		5	10	<b>15</b>	48	287	324
T3		8	18	<b>26</b>	63	372	422
T4		1	1	<b>2</b>	78	460	516
	<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>61</b>			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	1 278 535 €	Etat (Aides à la pierre)	114 000 €
Travaux	4 022 498 €	CA Grand Périgueux	91 500 €
Honoraires et divers	664 556 €	Prêts CDC	5 088 542 €
		Commune de Boulazac Isle Manoire	91 500 €
		Département de la Dordogne	20 000 €
		Fonds propres	560 047 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 965 589 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 965 589 €</b>